

REVUE DE PRESSE

Qualité environnementale du cadre bâti



N°13 - 16 septembre au 13 octobre 2019

SOMMAIRE

L'actu des régions en bref	p. -
Législation - Réglementation	p. 1 à 2
Normes - Labels - Démarches	p. 3
Matériaux - Produits - Techniques	p. 3
Outils - Méthodologies	p. -
Économie - Incitations financières	p. 4 à 5
Immobilier	p. 5 à 7
Éducation - Formation - Documentation	p. 7 à 8
Réalisations	p. 8 à 9
Professionnels - Entreprises	p. 9
Filières - Prestataires	p. 10 à 12
Bâtiment - Énergie	p. 12 à 13
Santé - Hygiène - Sécurité	p. 13
Autres thèmes	p. 14

Revue de presse du Réseau Bâtiment Durable : donnez-nous votre avis !

Vous recevez chaque mois la revue de presse dédiée à la qualité environnementale du cadre bâti réalisée par le Réseau Bâtiment Durable. Afin de vous fournir un produit toujours plus proche de vos attentes et besoins, nous souhaiterions connaître votre avis sur cet outil d'information. Nous vous proposons donc de prendre quelques minutes pour répondre à notre questionnaire d'évaluation. Vous avez jusqu'au 22 novembre prochain pour nous donner votre avis !

> **Participer à l'enquête** : <http://enquetes.bourgogne-batiment-durable.fr/index.php/788368?lang=fr>

/// LÉGISLATION - RÉGLEMENTATION ///

Un arrêté valide le programme Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) - 9 septembre 2019

L'enveloppe dédiée à ce nouveau programme, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et de la stratégie de déploiement de la marque FAIRE, pourra atteindre 200 millions d'euros sur la période 2020-2024. Il permettra de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales pour la réalisation de trois missions essentielles :

1. Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers ;
2. Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation ;
3. Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/service-daccompagnement-pour-la-renovation-energetique-arrete.html

Accessibilité des ERP/IOP dans un cadre bâti existant : les ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales publient un guide pratique - 17 septembre 2019

Destiné à tout acteur souhaitant se renseigner sur les questions d'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) situés dans un cadre bâti existant, ce guide a pour objectif de commenter les dispositions prévues par les textes afin d'en faciliter la compréhension et permettre une application pragmatique de la politique d'accessibilité sur le terrain. Ce guide est le premier d'une série de trois. Deux autres guides illustrés traiteront de l'accessibilité dans les bâtiments d'habitation neufs (textes du 24 décembre 2015) et dans les ERP neufs (arrêté du 20 avril 2017).

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/nouveaux-marches-tendances-de-consommation/actualite/accessibilite-erp-et-iop-situes-dans-un-cadre-bati-existant-guide.html

L'arrêté portant expérimentation de la ventilation mécanique par insufflation d'air en zones climatiques H1a, H1b et H1c est paru au Journal officiel du 14 septembre - 17 septembre 2019

L'arrêté autorise l'expérimentation, pour une durée de 3 ans, de solutions techniques de ventilation mécanique par insufflation d'air pour les maisons individuelles isolées, jumelées ou en bande situées dans les zones climatiques H1a, H1b et H1c (Nord, Est et Centre). Le texte définit les modalités sous lesquelles l'expérimentation doit se dérouler.

Source :

> <http://genieclimatique.fr/Actualites/Reglementation/Fiche/6601326>

Le Sénat a définitivement adopté la loi climat-énergie - 26 septembre 2019

Après l'Assemblée nationale, le Sénat a définitivement adopté la loi sur l'énergie et le climat le 26 septembre dernier. Cette loi inscrit symboliquement « l'urgence écologique et climatique » dans le code de l'énergie. Elle fixe l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de diminuer de 40% la consommation d'énergie fossile d'ici 2030. Le texte reporte à 2035 l'objectif de réduction à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité et planifie la fermeture des quatre dernières centrales à charbon françaises d'ici 2022. Le texte met en place un dispositif de lutte contre les passoires énergétiques, en instituant des audits obligatoires à partir de 2022. Il renforce également la lutte contre la fraude aux certificats d'économie d'énergie (CEE). Enfin, à compter de 2023 et tous les cinq ans, le Parlement examinera la programmation pluriannuelle de l'énergie, jusque-là établie par décret.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/loi-climat-energie-adoption-senat-34111.php4

Le projet de loi de finances 2020 suscite la colère du secteur du bâtiment - 27 septembre 2019

Suppression du PTZ neuf en zones détendues, réduction des exonérations sur le gazole non routier, exclusion des ménages les plus aisés du futur CITE, ... Les réactions du secteur du bâtiment ne se sont pas fait attendre. Pour la FFB, qui se dit « en colère », « ce projet de loi de finances est néfaste à l'activité et à l'emploi dans le bâtiment ». Elle pointe notamment « la suppression du PTZ neuf hors grandes agglomérations » estimant que « la fracture territoriale s'en trouvera accentuée et le mitage du territoire, accéléré ». Pour LCA-FFB, c'est la douche froide. L'organisation qui défendait depuis des mois, si ce n'est des années, le maintien du PTZ en zones B2 et C, n'aura pas obtenu gain de cause. « Ce budget 2020 envoie de nouveau un signal très négatif au secteur de la construction et aux Français modestes résidant dans des territoires déjà durement touchés par la désindustrialisation et le désinvestissement public ».

Source :

> www.batiweb.com/actualites/legislation-et-reglements/le-projet-de-loi-de-finances-2020-suscite-la-colere-du-batiment-2019-09-27-35279

Mise à jour de l'agrément RT 2012 pour les systèmes de récupération instantanée de chaleur sur eaux grises - 30 septembre 2019

L'arrêté du 2 septembre 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes de récupération instantanée de chaleur sur eaux grises dans la réglementation thermique 2012 est paru au journal officiel du 22 septembre 2019. Cet arrêté, pris dans le cadre de la réglementation thermique 2012, au titre de la procédure dite « Titre V », abroge et remplace l'arrêté du 23 octobre 2017. Il est entré en vigueur le 23 septembre dernier.

Source :

> www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/reglementation-thermique-2012/titre-v-etude-des-cas-particuliers.html

Economie circulaire : le Sénat adopte le projet de loi anti-gaspillage - 30 septembre 2019

Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, présenté mardi 24 septembre en première lecture, a été adopté par le Sénat. Fruit de nombreux mois de concertation, le texte porte sur 4 grandes orientations : gaspillage, mobilisation des industriels, information du citoyen et collecte des déchets. Plusieurs mesures ont été adoptées comme l'interdiction d'éliminer des produits neufs invendus. La collecte sera également améliorée grâce à la consigne. Enfin, le logo Triman devient obligatoire : il devra être accompagné d'une consigne de tri claire sur tous les produits. Sur le volet de la réparation, le Sénat a adopté l'indice de réparabilité : une étiquette permettra de savoir si le produit est facilement réparable, difficilement réparable ou non réparable. La disponibilité des pièces détachées a également été actée : elle concerne les réparateurs de meubles et d'équipements électriques et électroniques. Ils auront l'obligation de fournir des pièces détachées issues de l'économie circulaire dans un délai de 30 jours. Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire sera examiné par l'Assemblée nationale en deuxième lecture d'ici à la fin de l'année.

Source :

> www.ecologique-solidaire.gouv.fr/economie-circulaire-senat-adopte-projet-loi-anti-gaspillage

/// SOMMAIRE ///

/// NORMES - LABELS - DEMARCHES ///

Forêt Cellule Bois-Construction Ameublement (FCBA) lance la certification CTB « Finition bois » - 26 septembre 2019

L'objectif de cette nouvelle certification dédiée aux solutions de protection et d'embellissement du bois : évaluer les produits censés assurer la pérennité des ouvrages en bois. Alors que les fabricants de produits de finition bois développent des solutions de plus en plus innovantes, parmi lesquels des huiles, des lasures, des saturateurs, des vernis ou des vitrificateurs, FCBA propose aujourd'hui d'identifier les plus fiables grâce à une nouvelle certification en phase avec les enjeux environnementaux et sanitaires actuels. CTB « Finition bois » attestera de la résistance de produits de finition aux UV ainsi que de leur perméabilité à l'eau. Une commission d'experts toxicologues et écotoxicologues indépendante de FCBA analysera et émettra un avis sur la composition des produits. Des ouvrages seront également testés avec des essais de vieillissement naturels et artificiels.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/vie-des-societes/fcba-lance-la-certification-ctb-finition-bois-2019-09-26-35259

/// SOMMAIRE ///

/// MATERIAUX - PRODUITS - TECHNIQUES ///

La Haute école spécialisée berlinoise BFH se lance dans l'impression 3D à base de bois - 27 septembre 2019

Les chercheurs de la Haute école spécialisée berlinoise BFH travaillent actuellement au développement d'une solution d'impression 3D à base de bois utilisant le bois non pas comme simple matériau de remplissage, mais en tant que composant principal. Cette innovation, qui pourrait permettre la réalisation d'objets, de menuiseries ou d'habitats, nécessite toutefois de résoudre certaines difficultés encore trop présentes avant d'envisager son utilisation. La première contrainte concerne la solidité du bois. La technique de chauffe de la matière est inutilisable pour l'impression 3D. La solution pourrait venir de l'emploi de fil fondu. La méthode est actuellement en test, avec des filaments conçus à base de lignine. Une autre solution pourrait consister à mélanger les fibres de bois à un liant par extrusion, rappelant la méthode employée pour le béton. Reste dans ce cas à définir le produit le mieux adapté pour s'associer au bois.

Source :

> www.eti-construction.fr/bos-impression-3d-developpement/

Une nouvelle génération de cellules solaires 3D - 10 octobre 2019

Un groupe de scientifiques de l'institut de recherche néerlandais AMOLF a découvert une méthode d'impression électrochimique à l'échelle nanométrique. Avec d'autres optimisations, la technique pourrait permettre le développement de nouvelles cellules solaires tridimensionnelles.

Source :

> www.pv-magazine.fr/2019/10/10/une-nouvelle-generation-de-cellules-solaires-3d-de-nano-architecture/

/// SOMMAIRE ///

/// ECONOMIE - INCITATIONS FINANCIÈRES ///

Chaudières et Pac à 1 euro : depuis janvier 2019, plus de 120 000 travaux ont été engagés à la suite du renforcement et de l'élargissement du « coup de pouce chauffage » - 18 septembre 2019

L'objectif de l'opération « Coup de pouce chauffage » : remplacer, en deux ans, 600 000 équipements de chauffage individuel obsolètes par de nouveaux équipements plus performants. Le nombre d'opérations « Coup de pouce » a augmenté tout au long du premier semestre 2019 pour atteindre son plus haut en juillet (20 000). A la mi-année, seulement la moitié des travaux envisagés ont été réalisés et 18 022 aides financières ont pour le moment été versées. Plus de 55 000 travaux engagés concernent des équipements d'énergie renouvelable (pompe à chaleur, biomasse, solaire, réseaux de chaleur). Ce type d'équipements est venu remplacer à 74% du fioul, 23% du gaz hors condensation, 2% du charbon. Les ménages très précaires, qui constituent la cible première du dispositif coup de pouce, ont choisi à 33% une pompe à chaleur, à 24% une chaudière biomasse, à 8% un poêle biomasse et à 17% une chaudière gaz à très haute performance énergétique.

Source :

> www.batiactu.com/edito/plan-chaudieres-et-pac--chiffres-57440.php

Trois nouvelles aides sont entrées en vigueur pour les ménages modestes - 20 septembre 2019

Le gouvernement et l'organisme paritaire Action Logement (ex-1% Logement) ont lancé le 19 septembre dernier trois nouvelles aides à destination des ménages modestes, salariés et salariés retraités, sous conditions de revenus :

- Aide à la rénovation énergétique : les salariés modestes (locataires ou propriétaires de leur logement) pourront prétendre à une aide pouvant aller jusqu'à 20 000 euros pour financer leurs travaux de rénovation énergétique (isolation des murs ou des combles, remplacement d'un système de chauffage ou des équipements d'eau chaude sanitaire).
- Aide à l'adaptation des logements au vieillissement : aide pouvant aller jusqu'à 5 000 euros pour améliorer l'accessibilité de la salle de bains et des sanitaires pour les plus de 70 ans ou les personnes en situation de dépendance.
- Aide à la mobilité : prime au déménagement de 1 000 euros pour permettre aux salariés de se rapprocher de leur lieu de travail ou de prendre un nouvel emploi.

Quelque 350 000 ménages devraient être concernés. Financées à hauteur de 2,1 milliards d'euros par Action Logement, ces aides s'inscrivent dans le plan d'investissement volontaire du groupe.

Sources :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Action-Logement-aides-salaries-modestes-mobilite-demenagement-renovation-energetique-logements-34071.php4

> http://veille.infometiers.org/dossier_thematique/nouveaux-marches-tendances-de-consommation/actualite/renovation-energetique-mobilite-adaptation-au-vieillissement-les-dispositifs-daction-logement.html

Crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE) : le Gouvernement revoit sa copie sur les fenêtres - 24 septembre 2019

Un premier projet de transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime avait été communiqué aux acteurs cet été. Il prévoyait, entre autres, de faire entrer le changement de fenêtre dans une appellation plus générale « d'isolation des parois opaques et vitrées » et de leur appliquer un barème d'aide au m². Le Gouvernement a cependant modifié cette version après avoir tenu compte des retours des professionnels. Le changement de fenêtre sera donc considéré comme un geste spécifique auquel correspondra une aide d'un certain montant par équipement installé.

Source :

> www.batiactu.com/edito/cite-et-fenetres-aide-va-etre-reconduite-telle-quelle-57498.php

Nouvelle prime rénovation : le Gouvernement refond le système des aides à la rénovation énergétique des logements - 24 septembre 2019

A compter de 2020, le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et l'aide de l'ANAH pour les gestes simples (Habiter Mieux Agilité) seront remplacés par une prime unique, distribuée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et attribuée d'abord aux ménages modestes et très modestes. Versée en une fois dès la fin des travaux, la prime sera délivrée sous forme de forfait en fonction de l'efficacité énergétique des travaux réalisés, et non de leur coût. Son montant sera plus important pour les ménages aux ressources modestes et très modestes, et pourra couvrir jusqu'aux 2/3 de la dépense.

Inversement, les ménages aux revenus les plus importants, qui peuvent aujourd'hui bénéficier du CITE, ne seront demain éligibles qu'aux aides versées par les entreprises de l'énergie (CEE). Le reste à charge de l'ensemble des ménages pourra continuer à être financé par des aides des collectivités, ou encore par l'éco-Prêt à Taux Zéro qui reste ouvert à tous et dont les modalités ont été récemment simplifiées. Les ménages éligibles au chèque énergie, dont le montant sera à nouveau augmenté en 2020, pourront également utiliser celui-ci pour financer des travaux de rénovation énergétique.

Sources :

> www.actu-environnement.com/ae/news/cite-prime-2020-menages-modestes-anah-loi-finances-2020-34090.php4

Rénovation énergétique et certificats d'économie d'énergie : l'Etat annonce le lancement d'un plan de lutte contre les fraudes - 27 septembre 2019

Le 22 septembre dernier, la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Emmanuelle Wargon a annoncé que le gouvernement mettrait en place un plan de lutte contre les arnaques et fraudes aux travaux de rénovation énergétique des logements.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/renovation-energetique-cee-fraudes-arnaques-plan-lutte-wargon-DGEC-lancement-mi-octobre-34118.php4

La quatrième période des Certificats d'économie d'énergie est étendue jusqu'à fin 2021 - 9 octobre 2019

La quatrième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), qui a débuté en janvier 2018, est étendue jusqu'au 31 décembre 2021, au lieu du 31 décembre 2020. Cette extension s'accompagne d'une obligation revue à un volume total de 2133 TWh Cumac.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/10/09/126247/quatrieme-periode-des-cee-est-etendue-jusqu-fin-2021

Le plafond des aides Habiter Mieux Agilité passe de 20 000 à 8 000 euros - 14 octobre 2019

L'Agence nationale de l'habitat a pris la décision d'abaisser les plafonds de dépenses du dispositif d'aide Habiter Mieux Agilité, « en raison de l'inflation des prix constatés sur certains équipements ». Jusqu'ici fixé à 20 000 euros, pour un taux de subvention maximal de 50% du montant des travaux HT, le seuil des dépenses finançables avec l'aide Habiter Mieux Agilité est ainsi passée à 8 000 euros. Un second plafond a également été créé pour les installations de chaudières à gaz, fixé celui-ci à 2 400 euros. Ce seuil de 8000 euros correspond au plafond de dépenses prévu dans la réforme du crédit d'impôt de transition énergétique (Cite), qui fusionnera avec les aides du programme Habiter Mieux Agilité en janvier 2020 pour les ménages des 4 premiers déciles de revenu. Pour l'année 2019, près de 95 000 logements au total ont été subventionnés dans le cadre du programme Habiter Mieux à ce jour, soit 83% de progression par rapport à octobre 2018. 95% de la dynamique du programme Habiter Mieux Agilité se concentre sur des remplacements de chaudières. Le programme Habiter Mieux Sérénité, qui subventionne les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements non pas par « gestes », mais sur un ensemble de travaux, n'a quant à lui pas été impacté par les récentes modifications actées par l'Anah.

Source :

> www.precarite-energie.org/le-plafond-des-aides-habiter-mieux-agilite-passe-de-20-000e-a-8-000e/

/// SOMMAIRE ///

/// IMMOBILIER ///

Vente de maisons individuelles : tendance à la hausse en secteur diffus mais forte baisse en secteur groupé - 18 septembre 2019

Après 13 mois de recul, les ventes de maisons individuelles en secteur diffus augmentent depuis le début de l'année 2019. Les excellentes conditions de crédits immobiliers et l'anticipation de la fin programmée du prêt à taux zéro dans certaines zones ont permis au secteur de s'inscrire en hausse de +4,7% à la fin du mois de juillet. Toutes les régions profitent de cette relance des mises en vente, en particulier l'Occitanie, qui enregistre une progression de +2%.

A contrario, entre avril et juin 2019, les mises en vente de maisons individuelles en secteur groupé enregistrent une chute vertigineuse de 33,2% par rapport au deuxième trimestre de l'année dernière. Constat similaire pour les logements collectifs. Sur le premier semestre, les mises en vente fléchissent de 20,8% par rapport au début d'année dernière.

Source :

> www.batiactu.com/edito/maison-individuelle-va-mieux-collectif-deraille-57451.php

Les permis de construire et les mises en chantier continuent de fléchir - 27 septembre 2019

De juin à août, l'attribution de permis de construire a baissé de 2,5% par rapport au même trimestre de l'année 2018. Les mises en chantier ont pour leur part diminué de 3,8%. En une année, ce fléchissement atteint 5,7%, correspondant à une perte de 26 800 logements. Seul le secteur de la maison individuelle, en secteur diffus ou groupé, connaît une embellie en nouant avec une croissance positive. Entre juin et août 2019, les permis de construire ont connu une hausse de 3,4% pour l'individuel diffus et de 2,8% pour le secteur groupé. Du côté du collectif, la tendance est plutôt morose pour les autorisations en construction qui sont à -5,7%. Le secteur rebondit néanmoins avec les mises en chantier, qui sont passées d'une chute de -4,6% entre mars et mai 2019, à +1,3% au trimestre suivant. Au cours des douze derniers mois, les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et celle des Hauts-de-France ont le plus souffert de la diminution des permis de construire, totalisant respectivement des baisses de -12,7%, -12,5% et -19,1%. La plus forte hausse concerne en revanche la Corse, à +32,9%.

Source :

> www.batiactu.com/edito/permis-construire-diminuent-maison-individuelle-rebondit-57548.php

Le marché immobilier français a atteint le record historique de 1 020 000 transactions sur la période août 2018-juillet 2019, soit une progression de 7% sur un an - 30 septembre 2019

Selon la note mensuelle publiée par les Notaires de France, le marché immobilier a atteint le record historique de 1 020 000 transactions sur la période août 2018-juillet 2019, soit une progression de 7% sur un an. Ce dynamisme s'observe aussi bien en province, où les volumes de ventes ont crû de 7,2%, à 833 800 unités, qu'en Ile-de-France, où ils ont augmenté de 6,3%, à 186 200 unités. La nouveauté réside dans la Grande Couronne, où les Notaires de France constatent désormais des volumes de ventes « très importants », sans que les prix soient pour autant fortement tirés vers le haut, à 3 000 euros le mètre carré en moyenne, contre 2 000 pour la France entière.

Source :

> www.batiactu.com/edito/immobilier-million-transactions-sera-facilement-atteint-57562.php

87% des Français considèrent l'acquisition comme « un moment enthousiasmant, un bon investissement et un facteur de réassurance » - 30 septembre 2019

Selon un récent sondage réalisé par les Notaires de France et Harris Interactive, les trois quarts des personnes interrogées estiment qu'être locataire revient à « jeter l'argent par les fenêtres ». De la même façon, 72% des sondés estiment qu'il faut absolument être propriétaire avant la retraite, afin d'assurer ses vieux jours. Ce rêve de propriété se heurte toutefois à la réalité d'un marché de l'immobilier qui continue de voir les prix augmenter. Pas moins de 59% des locataires sondés déclarent ainsi que c'est principalement le manque de moyens financiers qui les empêche de devenir propriétaires.

Source :

> www.batiactu.com/edito/accesion-a-propriete-tente-plus-que-jamais-francais-57568.php

Valeur verte immobilière : l'effet négatif d'une mauvaise étiquette reste presque toujours plus important que l'effet positif d'une bonne étiquette - 2 octobre 2019

Selon les Notaires de France, les biens énergivores (étiquette F ou G) peuvent, dans certaines régions, se vendre jusqu'à 19% moins chers que des biens équivalents plus performants classés en D. Les maisons de classe A ou B peuvent à contrario se vendre jusqu'à 11% plus chères que les maisons de classe D. Ces écarts varient d'une région à l'autre, l'impact d'une étiquette F ou G étant beaucoup plus important sur les maisons des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté que dans le sud de la France. De leur côté, les appartements subissent un effet plus modéré de l'étiquette énergétique ; ceux-ci se situant majoritairement dans des zones immobilières tendues où les acquéreurs ont peu de marges de négociations. En poussant cette logique, l'étude note que l'impact sur les prix des étiquettes énergétiques, toujours comparé à un logement de classe D, est d'autant plus faible que le niveau de tension du marché est important. C'est donc sans surprise en Ile-de-France, marché réputé comme le plus tendu, que l'impact des étiquettes énergétique se révèle le moins significatif.

Source :

> www.capital.fr/immobilier/immobilier-quel-est-l'impact-de-la-performance-energetique-de-votre-logement-sur-son-prix-de-revente-1351830

Les taux de crédit immobilier à un nouveau plus bas historique - 3 octobre 2019

Selon les derniers chiffres de la Banque de France, les taux du crédit immobiliers viennent de toucher un nouveau plus bas historique. En août, ils sont tombés à 1,31%, contre 1,34% en juillet, et 1,51% il y a un an. Au mois d'août, le montant global des emprunts a progressé de 21,3 milliards d'euros (+6,5%), atteignant ainsi, lui aussi, un nouveau record à un plus de 1 053 milliards d'euros sur le seul crédit à l'habitat.

Source :

> www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/les-taux-du-credit-immobilier-a-un-nouveau-plus-bas-historique-1136982

Qualité du logement : les ruraux mieux lotis que les citadins - 8 octobre 2019

« Plus on habite dans une petite commune, plus on est satisfait de la qualité de son logement, et ce, malgré le déficit d'infrastructures ou d'accès aux transports et aux commerces ». Telle est la conclusion du baromètre annuel de l'association Qualitel et de l'institut de sondages Ipsos. En effet, alors que la moyenne nationale de l'indice de satisfaction « Qualiscore » se situe à 6,8/10, la note grimpe à 7 pour les communes rurales et à 6,9 pour les villes moyennes. Au contraire des métropoles, où la note descend à 6,7 en moyenne, et de l'agglomération parisienne, où le « Qualiscore » chute à 6,4. Sur les onze plus grandes métropoles française, Rennes obtient la note la plus haute, avec un « Qualiscore » de 6,9, suivie par Nice avec la même note, puis Bordeaux, Toulouse et Montpellier. Particularité de ces villes, à part Nice, la majorité de leur parc urbain a été construit après 1980. A contrario, les parcs anciens de Marseille, Lille et Paris ferment la marche avec un « Qualiscore » de respectivement 6,5, 6,4 et 6,2.

Source :

> www.batiactu.com/edito/fracture-territorial-s-inverse-concernant-qualite-logement-57642.php

Accès au logement : les discriminations s'estompent après une sensibilisation des agences immobilières - 9 octobre 2019

Une étude menée à l'initiative du Défenseur des droits et du ministère de la Cohésion des territoires est parvenue à révéler qu'une fois rappelées à la loi, les agences immobilières étaient moins enclines à discriminer les candidats à un logement en fonction de leurs origines. Menée auprès de 343 agences immobilières à risque discriminatoire dans les 50 plus grandes villes de France, cette étude démontre que la démarche de rappel à la loi est « *un puissant réducteur de discriminations intervenant lors de la sélection des candidats à une visite du logement* », et ce jusqu'à 9 mois après l'envoi du courrier. L'étude nuance toutefois ses résultats, précisant que « *si le courrier semble prévenir significativement les risques de discrimination (...) cet effet s'atténue (...) et ne se maintient pas 15 mois après l'envoi du courrier* ».

Source :

> www.batiactu.com/edito/acces-au-logement-discriminations-s-estompent-apres-57656.php

En dix ans, la taxe foncière a bondi de 34,7% en moyenne - 14 octobre 2019

C'est ce que révèle la dernière étude de l'Observatoire national des taxes foncières. Une hausse d'autant plus spectaculaire qu'elle dépasse de loin l'inflation, ressortie à 9,91% sur cette même période, et la progression des loyers, qui s'est établie à 9,34%.

Source :

> www.batiactu.com/edito/dix-ans-taxes-foncieres-ont-flambe-347--57695.php

/// SOMMAIRE ///

/// EDUCATION - FORMATION - DOCUMENTATION ///

La FFB et l'ADEME lancent le « ¼ d'heure environnement » - 27 septembre 2019

Le « ¼ d'heure environnement » s'inscrit dans la continuité des actions déployées par la FFB pour aider les artisans et entrepreneurs du bâtiment à prendre en compte l'environnement dans leur métier, notamment en optimisant la gestion des déchets et en luttant contre le gaspillage.

Le principe est simple : un rendez-vous régulier organisé à l'initiative du chef d'entreprise pour sensibiliser en 15 minutes les salariés aux bonnes pratiques environnementales sur les chantiers. Pour animer ces sessions, des kits sont mis à la disposition des artisans et entrepreneurs. Ils sont composés d'une affiche, d'une vidéo et d'un support d'animation avec un quiz. Cinq thématiques sont disponibles sur www.ffbatiment.fr/lacaisseaoutils :

- Gérer les déchets de chantier et être acteur de l'économie circulaire ;
- Prévenir les risques environnementaux (produits et déchets dangereux) ;
- Réduire les nuisances (bruit, poussières, ...) ;
- Préserver les ressources (eau, énergie, matières premières, ...) ;
- Protéger la biodiversité.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/batiment-sensibilisation-des-salaries-aux-bonnes-pratiques-environnementales-sur-les-chantiers.html

Cinq nouveaux MOOC Bâtiment Durable à suivre en novembre - 30 septembre 2019

A partir de novembre prochain, la plateforme MOOC Bâtiment Durable, portée par l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable, proposera cinq nouvelles formations en ligne gratuites à destination des professionnels du bâtiment et de l'immobilier. Au programme :

- MOOC BIM : devenez acteur de la transition numérique - GA Smart Building et l'INSA Toulouse [Session 3]
- MOOC Proximité et Gestion locative : accompagner et sensibiliser à la maîtrise de l'énergie - USH [Session 4]
- MOOC Maîtrise d'ouvrage Hlm et Maintenance : améliorer la performance énergétique, en rénovation comme dans le neuf - USH [Session 4]
- MOOC Habitants : optimiser son confort et consommer mieux ! - USH [Session 4]
- MOOC Amélioration énergétique des bâtiments tertiaires - Ai Environnement et l'OID [Nouveau]

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/cinq-nouveaux-mooc-batiment-durable-a-suivre-en-a1423.html

/// SOMMAIRE ///

/// RÉALISATIONS ///

Une serre sur le toit d'un HLM pour chauffer les locataires - 17 septembre 2019

A Nantes, une serre chauffante intelligente de 350 m² sera bientôt installée sur le toit d'un immeuble HLM dans les quartiers nord de la ville. Le projet « Symbiose », qui mobilise divers acteurs, dont le bailleur Nantes Métropole Habitat, la municipalité, l'Ifsttar et l'entreprise Ecotropy, entamera sa construction en mars 2020. Selon les études réalisées, le concept devrait fournir 80% des besoins en eau chaude et 20% des besoins en chauffage de l'immeuble à partir de l'énergie solaire. La structure en métal, avec façades en verre et couverture en polycarbonate, utilisera l'effet de serre pour capter et stocker les rayons du soleil grâce à ses parois translucides. Cette source d'énergie servira ensuite à chauffer l'eau du bâtiment grâce à un système de pompe à chaleur et un ballon de stockage d'eau. Au total, la serre pourrait produire 250 kWh/m² de chaleur par an. La start-up Ecotropy a également travaillé sur un système de pilotage, couplé à la pompe à chaleur, capable de prédire 48 heures à l'avance la production et les besoins énergétiques du bâtiment, et d'adapter le fonctionnement de la serre en retour. Le projet Symbiose présente également un intérêt social. La serre se déploiera sur l'ensemble de la toiture pour une hauteur minimum de 2 mètres. Les 24 locataires pourront y accéder *via* un ascenseur intérieur, et moduler ce vaste espace en fonction de leurs besoins. Une partie d'entre eux, en particulier les familles, imaginent déjà une salle pour recevoir des invités, un jardin, un coin potager pour cultiver des légumes et plantes aromatiques... Si les résultats sont concluants, le prototype pourrait inspirer d'autres constructions.

Source :

> www.wedemain.fr/A-Nantes-une-serre-sur-le-toit-d-un-HLM-pour-chauffer-les-locataires_a4285.html

Arboretum : un futur campus tertiaire bas carbone - 20 septembre 2019

À Nanterre, le plus grand campus tertiaire en bois massif verra bientôt le jour. Baptisé Arboretum, ce futur campus situé sur les terrains d'anciennes papeteries s'étendra sur 17 hectares. L'ensemble alliera d'anciens bâtiments industriels réhabilités par les architectes Hubert & Roy et associés, ainsi que des bâtiments neufs en bois massifs sur 125 800m² signés des architectes François Leclerc, Nicolas Laisné et Dimitri Roussel, tous tournés vers de grands espaces végétalisés. Outre les bureaux, Arboretum comprendra un ensemble de services dans les anciens bâtiments réhabilités, avec un centre sportif, un centre de formation, une guinguette ainsi que sept offres de restauration, notamment alimentées par un espace potager et verger de 3200 m² sur site. La biodiversité sera par ailleurs encouragée par le projet paysager « *en conservant une friche, protégeant les espèces rares repérées sur le site, en installant des nichoirs, murets de pierre et hôtels à insectes de manière à créer des habitats plus favorables pour la faune et la flore* ». Arboretum verra le jour par étapes, de 2022 à 2023.

Source :

> www.batiactu.com/edito/arboretum-un-projet-bas-carbone-engage-57474.php

La société italienne WASP présente « Gaia », une maison à faible coût fabriquée à partir de boue et imprimée en 3D - 25 septembre 2019

Afin de développer « Gaia », la société WASP s'est associée à l'entreprise italienne RiceHouse qui a fourni les fibres végétales nécessaires au développement d'un composé comprenant 25% de terre extraite du site de construction (30% d'argile, 40% de limon et 30% de sable), 40% de paille de riz, 25 % de balle de riz et 10% de chaux hydraulique. Selon l'entreprise, l'impact de Gaia sur l'environnement est presque nul. La maison ne nécessite pas de chauffage ou de climatisation, car elle est capable de maintenir une température intérieure constante été ou hiver. Le projet bioclimatique développé par RiceHouse utilise la contribution passive du soleil grâce à la position du bâtiment orienté sud-ouest. Outre les matériaux écologiques, le projet Gaia diffère des autres projets de construction puisqu'il utilise l'impression 3D. Il aura fallu seulement 10 jours pour créer une maison d'une surface habitable de 20 mètres carrés aux murs de 40 cm d'épaisseur. Coût total en matériau : 900 €. WASP espère pouvoir prochainement proposer ses constructions dans les pays en développement.

Source :

> www.enviro2b.com/2019/09/25/gaia-la-maison-a-faible-cout-fabriquee-a-partir-de-boue-et-imprimee-en-3d-2/

Delta Green, un bâtiment de 4608 m² autonome en énergie dans la banlieue nantaise - 27 septembre 2019

Deux ans après la livraison du bâtiment, le pari semble réussi pour Delta Green. Le bâtiment, autonome en énergie grâce à une production énergétique supérieure aux consommations des usagers, compte, entre autres équipements, des panneaux photovoltaïques, un système de chauffage/rafraîchissement sur sondes géothermiques et par géocooling, ainsi qu'une station hydrogène pour le stockage de l'énergie produite. Au total, la production solaire annuelle est évaluée à 520 MWh d'énergie primaire, quand la consommation annuelle du bâtiment (tous usages) atteint 476 MWh.

Source :

> www.lemondedelenergie.com/batiment-autonome-energie-nantes-deltagreen/2019/09/27

L'énergie d'un parking pour chauffer un bâtiment l'hiver - 10 octobre 2019

Le Département de l'Hérault a réalisé un nouveau bâtiment à énergie positive exemplaire et innovant, qui multiplie les dispositifs techniques d'économie et de production d'énergie. Accueillant les services des routes et des forestiers sapeurs, cette construction associe panneaux photovoltaïques, sondes géothermiques et bénéficie pour l'enrobé de son parking du système de « route à énergie positive » Power Road d'Eurovia, utilisé pour la première fois en France dans un bâtiment tertiaire. Ce système permet de récupérer l'énergie générée par le rayonnement solaire sur les enrobés et de la réutiliser directement ou de la stocker sous forme de calories par le biais de sondes géothermiques profondes. L'hiver, cette énergie est ensuite récupérée et distribuée pour les besoins de chauffage ou de production d'eau chaude. Ce système utilisant Power Road permet de booster la production de chauffage et d'améliorer le rafraîchissement du bâtiment technique. Ce procédé innovant va faire l'objet d'une évaluation pendant 2 ans, à travers une convention tripartite de suivi passée entre Eurovia, le CEREMA et le Conseil départemental de l'Hérault.

Source :

> www.enerzine.com/quand-lenergie-dun-parking-permet-de-chauffer-un-batiment-lhiver/29375-2019-10

/// SOMMAIRE ///

/// PROFESSIONNELS - ENTREPRISES ///

L'AQC publie un nouveau rapport issu de son dispositif d'observation Sycodés : « Focus Isolation thermique par l'extérieur - Finition enduit » - 7 octobre 2019

Ce document présente les données statistiques des désordres observés sur les ouvrages ITE en finition enduit. Les données sont réparties par effectif, par coût, par type de locaux ou type d'impact (défaut d'étanchéité à l'eau, défaut de stabilité, ...). Le rapport identifie et analyse techniquement huit principaux désordres, illustrés de nombreux schémas et photos. Il rappelle également l'ensemble des textes de référence liés à la mise en œuvre de ces ouvrages et leurs conditions d'assurabilité.

Source :

> www.qualiteconstruction.com/node/3609

Les défaillances d'entreprises affichent un recul de 1,6% dans le secteur du BTP - 17 octobre 2019

A fin août 2019, les défaillances dans le secteur du BTP reculent de 1,6% sur un an. Le secteur du BTP reste cependant le premier en termes de sinistralité au plan national avec 27% des procédures ouvertes sur un an en France métropolitaine, menaçant 38 500 postes salariés. Ces défaillances touchent majoritairement les plus petites structures (92% sont des TPE). L'Île-de-France compte pour près d'un quart des procédures du secteur. Le plus lourd tribut est payé par le segment de la construction représentant 80% des défaillances du BTP. Parmi les activités les plus touchées : la maçonnerie générale et de gros œuvre (19%), la peinture et la vitrerie (8%), l'installation électrique (6,5%), la menuiserie bois & PVC (6%).

Source :

> www.constructioncayola.com/infrastructures/article/2019/10/17/126366/btp-les-defaillances-recul

Déchets : le secteur du Bâtiment craint un surcoût de 2 Mds d'euros par an - 23 septembre 2019

Quatorze organisations représentant la filière du Bâtiment ont alerté le Gouvernement quand au surcoût, estimé à 2 Mds d'euros par an, que pourrait induire l'instauration d'un système de responsabilité élargie du producteur (Rep), via le projet de loi anti-gaspillage. Les professionnels qui s'assurent favorables à l'idée d'améliorer le tri des déchets et de lutter contre les dépôts sauvages, en appellent à la réalisation d'une étude d'impact économique de l'établissement d'une Rep.

Source :

> www.batiactu.com/edito/dechets-batiment-craint-un-surcout-2mdse-par-an-57490.php

/// SOMMAIRE ///

/// FILIÈRES - PRESTATAIRES ///

Solaire photovoltaïque : reprise des raccordements en France au second trimestre 2019 - 26 septembre 2019

D'après l'Observatoire de l'énergie solaire photovoltaïque publié par France territoire solaire, le volume des raccordements retrouve son rythme habituel au deuxième trimestre 2019 en France. Avec 226 MW de puissance solaire photovoltaïque raccordés, le secteur enregistre enfin une hausse. Dans le détail, le segment « autoconsommation » enregistre une baisse, avec 5 600 installations raccordées. Le segment des installations domestiques (moins de 9 kW) reste pour sa part stable avec 21 MW, de même que le segment des grandes toitures (de 100 à 250 kW) qui atteint 22 MW. Les segments des moyennes toitures (49 MW), très grandes toitures (7 MW) et grandes installations (125 MW) ont quant à eux connu une forte hausse. Le segment des grandes installations double même son volume par rapport au 1^{er} trimestre.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/09/26/126040/solaire-photovoltaïque-reprise-des-raccordements-france-second-trimestre-2019

Energies renouvelables : une production en forte hausse au 1^{er} semestre 2019 - 24 septembre 2019

Le parc photovoltaïque français a produit 6 TWh au premier semestre 2019, soit 23% de plus qu'au premier semestre 2018. Cette forte hausse s'explique notamment par des conditions d'ensoleillement très favorables. La production solaire a représenté 2,4% de la consommation électrique française, une part en hausse de 0,5 point par rapport à celle de l'année précédente sur la même période. Les conditions météorologiques étaient également favorables à l'éolien. La production éolienne a atteint 16,5 TWh sur le premier semestre. Cela représente près de 11% de production d'électricité supplémentaire par rapport à la production au cours du premier semestre 2018. Au total, sur le premier semestre de l'année, l'éolien a fourni 6,7% de la consommation électrique nationale. Indépendante de la météo, la production d'électricité à partir de biogaz est, elle aussi, en hausse sur cette période (+7% par rapport à 2018). Elle s'est élevée à 1,1 TWh, représentant 0,4% de la consommation électrique française. Enfin, la production de biométhane injecté dans les réseaux a, quant à elle, connu une forte augmentation : +71% au deuxième trimestre 2019 par rapport à la même période en 2018. Cette production s'établit à 283 GWh.

Source :

> www.actu-environnement.com/ae/news/Evolution-energies-renouvelables-enr-france-2019-34084.php4

Activité en recul pour les matériaux de construction - 3 octobre 2019

Si le marché des matériaux de construction était plutôt stable en juin dernier, l'activité s'est peu à peu contractée au cours de l'été. Dans sa dernière note de conjoncture, l'Unicem indique que sur les trois derniers mois, l'activité a reculé de 2,3% par rapport au printemps et de 1,6% comparé à la même période un an plus tôt. Malgré tout, les professionnels du secteur restent optimistes. En effet, les estimations de demande de matériaux se maintiennent : +2% en granulats et + 2,5% dans le béton prêt à l'emploi.

Source :

> www.batiweb.com/actualites/vie-des-societes/activite-en-recul-pour-les-matieres-de-construction-2019-10-03-35325

Réseaux de chaleur et de froid : 25 propositions issues de groupe de travail « chaleur et froid renouvelables » lancé en mars dernier - 8 octobre 2019

25 propositions issues du groupe de travail « chaleur et froid renouvelables », auquel ont participé une centaine d'organisations parmi lesquelles le Syndicat National du Chauffage Urbain et de la Climatisation Urbaine (SNCU), l'association Amorce, ou encore la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), ont été validées par le gouvernement. Elles visent « à renforcer l'attractivité des réseaux de chaleur et de froid, leurs bienfaits pour les consommateurs et l'environnement, ainsi que leur compétitivité économique ». L'objectif est de multiplier par cinq les quantités de chaleur et de froid renouvelables produites à l'horizon 2030, par rapport à 2012.

Cinq objectifs clés ont été identifiés : accroître la mobilisation et l'attractivité des réseaux, améliorer l'information et la protection des consommateurs, renforcer la compétitivité économique des réseaux, contribuer au verdissement de l'énergie livrée par les réseaux, et valoriser l'innovation et investir dans la R&D. Parmi ces 25 décisions, on trouve notamment une campagne collective de conviction des collectivités de plus de 10 000 habitants, l'examen de la possibilité de mettre en place une logique d'un bonus du Fonds chaleur pour les projets participatifs locaux, la mise en place d'une mission d'accompagnement pour redynamiser 10 à 20 réseaux en difficulté, l'évolution de certaines modalités du Fonds chaleur, ou encore des mesures permettant de garantir le verdissement de l'énergie délivrée par les réseaux de chaleur et de froid.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/10/08/126221/reseaux-chaleur-froid-gouvernement-annonce-25-decisions

Les pompes à chaleur, notamment air/eau et air/air dans le résidentiel, battent des records de vente sur les huit premiers mois de l'année - 9 octobre 2019

Le marché des PAC air/eau connaît une croissance exceptionnelle, avec une hausse de 69% sur les huit premiers mois de 2019, selon les derniers chiffres publiés par PAC & Clim'Info. A fin août, les ventes avaient presque atteint le niveau de l'année complète 2018 et la barre des 100 000 pièces devrait ainsi être dépassée cette année. De son côté, après une progression de 18% en 2018, le marché de la PAC air/air explose avec une hausse des ventes d'unités extérieures de 31% entre janvier et août. Là aussi, les ventes atteignent un niveau comparable à l'année 2018 au terme des huit premiers mois de l'année.

Source :

> www.lemoniteur.fr/article/2019-une-nouvelle-annee-faste-pour-les-pompes-a-chaleur.2057314

Eco-systèmes et Récylum regroupent toutes leurs activités au sein d'un nom unique : *ecosystem*. La nouvelle identité *ecosystem* porte désormais les agréments pour le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels, lampes et petits appareils extincteurs. En devenant Ecosystem, la société inscrit dans ses statuts une raison d'être d'intérêt général. Le texte de l'objet social de la société a été voté à l'unanimité par 41 entreprises associées. « *Ecosystem entend le terme recycler au sens large, qui comprend non seulement la dépollution et le recyclage des matières approfondis, mais inclut l'ensemble des actions permettant de prolonger la durée de vie des produits* ». L'éco-organisme prévoit de mener des études afin d'améliorer la connaissance autour de l'écoconception, le recyclage et la valorisation.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/recyclage/article/2019/10/11/126289/fusion-entre-ecosystemes-recylum-rebaptise-ecosystem

/// SOMMAIRE ///

/// BÂTIMENT - ENERGIE ///

EDF et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) vont lancer le programme Actee pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'efficacité et de substitution énergétique - 1^{er} octobre 2019

Actee aura pour objectif d'accompagner les projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone, portés par les collectivités, groupements de communes, métropoles et syndicats départementaux d'énergie. Dans le cadre de ce programme, une plateforme digitale sera créée, intégrant un simulateur de rénovation énergétique. Un référentiel commun sera également mis en place « *permettant de réduire fortement les coûts de transaction des porteurs de projets (...) avec des enveloppes financières à destination des collectivités* ». Enfin, des formations en ligne seront proposées. Le budget de ce nouveau programme financé par EDF en tant qu'obligé est de 12,5 millions d'euros. Il vise à économiser 4,5 TWh à l'horizon 2021, soit près de 20% du total des consommations d'énergie des collectivités en France. Les collectivités souhaitant s'engager dans ce programme pourront présenter leurs projets dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/10/01/126098/edf-fnccr-vont-lancer-programme-actee-pour-efficacite-energetique

Une étude sur la performance des pompes à chaleur - 2 octobre 2019

Dans quelle mesure la performance d'une pompe à chaleur est-elle impactée par l'absence d'entretien ? C'est à cette question que va tenter de répondre l'Association française des pompes à chaleur (Afpac), à la demande de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). L'association a lancé une étude sur l'opportunité de la maintenance de ces équipements. Ce travail, qui sera mené auprès du lycée professionnel La Martinière de Lyon, tombe à point nommé, au moment où certains acteurs du secteur estiment qu'installer une Pac sans rendre obligatoire son entretien dans le temps - ou sans proposer d'aide financière aux ménages précaires pour le financer - n'est pas rentable énergétiquement et économiquement. Dans un premier temps, c'est une Pac air-eau destinée à la rénovation (11 kw) qui va être testée en mode normal et dégradé. Trois types de dégradations seront étudiés : évaporateur de l'unité extérieure partiellement obturé, débit réduit sur la boucle d'eau suite à un embouage de l'installation de chauffage central et/ou un filtre obturé et manque de fluide frigorigène. Les premiers résultats seront disponibles d'ici la fin de l'année. Quatre autres pompes à chaleur subiront les mêmes tests à partir de janvier 2020.

Source :

> www.batiactu.com/edito/etat-lance-etude-sur-performance-pompes-a-chaleur-57603.php?MD5email=2f3c6361e8f7bd0b46eee97a0b953836

Action Logement et l'USH deviennent signataires de la charte « Engagé pour FAIRE » - 4 octobre 2019

La charte « ENGAGÉ POUR FAIRE », lancée dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des bâtiments accueille deux nouveaux signataires depuis le 25 septembre dernier : Action Logement et l'Union Sociale pour l'Habitat. Cette charte d'engagement volontaire, regroupant près de 150 acteurs du bâtiment et de l'immobilier, a pour objectif de mobiliser les acteurs privés autour de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments.

Cette signature intervient alors que le groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, propose depuis le 18 septembre, une aide à la rénovation énergétique des logements, financée à hauteur de 1 milliard d'euros dans le cadre du Plan d'investissement volontaire. De son côté, l'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 660 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations. Cette signature réaffirme le rôle majeur qu'occupe le mouvement Hlm dans la transition énergétique et environnementale au service des habitants et sa capacité à entraîner dans son sillage l'ensemble des acteurs économiques de la rénovation énergétique.

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/action-logement-et-l-ush-deviennent-signataires-de-a1425.html

Les Français montrent un intérêt croissant pour la rénovation énergétique de leur logement - 4 octobre 2019

Selon le dernier baromètre de Monexpert-renovation-energie réalisé avec OpinionWay, si les Français montrent un intérêt croissant pour la rénovation énergétique de leur logement (43% des propriétaires et 55% des locataires souhaiteraient améliorer la performance énergétique de leur habitat), un sondé sur quatre déclare n'avoir aucun budget pour des travaux de rénovation énergétique. « *En moyenne, les Français accorderaient un budget de 2 466 euros à la réalisation de travaux de performance énergétique sur l'année 2019, un montant insuffisant pour effectuer des travaux efficaces* ». Malgré leur volonté d'agir, les Français sont toujours freinés dans leurs projets par la complexité des démarches administratives à suivre et leur méconnaissance des aides disponibles : 64% des Français interrogés ne sont pas en mesure de citer une aide financière. La part des particuliers pouvant citer au moins une aide est toutefois en hausse (36%, soit 14 points de plus qu'en 2018).

Source :

> www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/10/04/126183/renovation-energetique-les-francais-manquent-moyens-informations

/// SOMMAIRE ///

/// SANTÉ - HYGIÈNE - SÉCURITÉ ///

Des recommandations pour les travaux sur toiture amiantée - 8 octobre 2019

La Direccte Bourgogne-Franche-Comté publie une brochure pratique sur la protection des salariés et de l'environnement face au risque amiante lors de travaux de retrait et recouvrement. Destinée à l'ensemble des acteurs concernés, elle souligne les points de vigilance à respecter lorsque les travaux sont réalisés en simultané et quand ils sont programmés en phases successives.

Source :

> http://veille.infometiers.org/dossier_filiere/batiment/actualite/bourgogne-franchecomte-recommandations-pour-travaux-sur-toiture-amiantee.html

« Bâtiment Durable et Santé » : le groupe de travail RBR 2020-2050 du Plan Bâtiment Durable publie une nouvelle note thématique - 15 octobre 2019

Le Groupe « Réflexion et Bâtiment Responsable 2020-2050 » du Plan Bâtiment Durable, co-piloté par Christian Cléret et Alain Maugard, publie une nouvelle note thématique dédiée à la relation étroite entre bâtiment responsable et santé. Poursuivant l'objectif de remettre l'Homme et sa santé au cœur de la conception des bâtiments de demain, elle fournit des recommandations autour de cinq axes :

1. La mise en œuvre des matériaux de construction et des équipements dans le bâtiment ;
2. La prise en compte de l'impact de l'environnement quotidien sur le bien-être de l'Homme ;
3. La santé traitée de façon globale du bâtiment à la ville ;
4. La santé sociale, un enjeu à prendre en considération avec plus d'attention ;
5. La santé sociétale, un axe à dynamiser.

Source :

> www.planbatimentdurable.fr/batiment-durable-et-sante-le-groupe-de-travail-rbr-a1426.html

A télécharger :

> Note RBR 2020-2050 « Bâtiment Durable et Santé » :

www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/191015_rbr_2020-2050_ba_timent_responsable_et_sante_.pdf

/// SOMMAIRE ///

/// AUTRES THÈMES ///

Programme PROFEEL - Projet RénoStandard : appel à manifestation d'intérêt n°2 - Solutions de réhabilitation globale et perspectives de pré-industrialisation, préfabrication - 13 septembre 2019

Le CSTB, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et URBANIS, lance le 2^{ème} appel à manifestation d'intérêt (AMI) du projet RénoStandard. Ce projet vise à développer, concevoir et engager le déploiement de solutions « types » de réhabilitation, optimisées pour quelques gammes de maisons standardisées, notamment au sein du parc résidentiel privé. Ce second AMI s'adresse en particulier à des entreprises, ainsi qu'à des groupements déjà constitués, qui souhaitent développer une offre de solutions de réhabilitation. Il vise à identifier et accompagner plusieurs groupements de « concepteurs » en charge de l'élaboration de solutions de réhabilitation globale pour les modèles de maisons sélectionnés grâce à l'AMI n°1. Les groupements devront considérer plusieurs aspects : performances énergétiques et environnementales, enjeux techniques et économiques dont perspectives de pré-industrialisation ou préfabrication, enfin enjeux sociétaux / architecturaux / patrimoniaux. Les candidatures avec des composantes sur la préfabrication ou pré-industrialisation de solutions seront étudiées avec attention, ainsi que celles qui explorent les enjeux liés aux outils ou aux processus d'accompagnement et d'aide à la prise de décision des maîtres d'ouvrage. Les groupements sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement technique des équipes du CSTB et de ses partenaires. Ils pourront également bénéficier d'un financement, adapté selon les cas. Cet AMI est ouvert jusqu'au 30 octobre.

Source :

> www.cstb.fr/fr/actualites/detail/ami-2-profeel-renostandard-2019-09/

Climat - énergie : la France ne respecte pas tous ses objectifs - 18 septembre 2019

Si les résultats provisoires pour l'année 2018 de l'Observatoire climat-énergie montrent quelques résultats encourageants comme la baisse de 4,2% des émissions de gaz à effet de serre après trois années consécutives de hausse, la plupart des indicateurs restent cependant dans le rouge. Les émissions de gaz à effet de serre ont été supérieures de 4,5% à l'objectif, principalement du fait de dépassements dans les secteurs des transports et du bâtiment. Quant à la baisse de la consommation d'énergie, elle est très éloignée de l'objectif fixé dans la programmation pluriannuelle de l'énergie pour 2018. Enfin, la trajectoire de développement des énergies renouvelables n'est pas en cohérence avec l'atteinte de l'objectif d'une part de 23% en 2020.

Source :

> <https://cler.org/climat-energie-la-france-ne-respecte-pas-tous-ses-objectifs/>

Un douzième des investissements de la France concerne la transition énergétique - 8 octobre 2019

Selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE – Institute for climate economics), en 2018 la France a investi 45 milliards d'euros en faveur du climat, soit 2 mds d'euros de plus qu'en 2017, principalement dans les secteurs du bâtiment, des énergies renouvelables ou de la mobilité durable. Malgré cette hausse, l'Institut estime que cette progression est encore « trop timide » pour atteindre l'objectif de neutralité carbone. *« D'ici la fin du quinquennat, il faudra investir entre 15 et 18 milliards d'euros supplémentaires chaque année pour engager le pays sur la trajectoire de la neutralité carbone. Et il ne suffira pas de mettre à disposition de nouvelles sources de financement : pour déclencher ces investissements, leur rentabilité et la réglementation sont déterminantes »*. Parmi les secteurs qui devront faire l'objet d'investissements, on retrouve la rénovation des logements, les énergies renouvelables ou encore les transports en commun.

Source :

> <https://batijournal.com/deux-etudes-analysent-les-depenses-de-letat-favorables-et-defavorables-au-climat/103120>

/// SOMMAIRE ///



Les membres du Réseau Bâtiment Durable

Alliance HQE-GBC - AQUAA - BEN BTP
Cd2e - Cluster éco-énergies - Collectif Effinergie
Ekopolis - EnvirobatBDM - Envirobat Centre - Envirobat Occitanie
Envirobat Grand Est - Envirobat Réunion - Globe 21 - KEBATI
Novabuild - Noveco - Odéys - Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté
Réseau Breton Bâtiment Durable - S2e2 - Terra'noi
Ville & Aménagement Durable

Avec le soutien technique et financier de :



Crédits photos page de couverture (de gauche à droite) :

Prototype Terra Nostra Confluence © VAD - SYDESL © ADEME Bourgogne-©Pierre COMBIER-Nicolas FAVET Architectes - Résidence en habitat participatif MasCobado à Montpellier © Ecobatp LR